

## QUIZZ AVANT FORMATION

En tant que stagiaire et membre élu du CSE, vous allez suivre une formation sur la sécurité, la santé et les conditions de travail .

Ce questionnaire permet d'auto-évaluer votre niveau de connaissance dans ce domaine.

Nous vous remercions de bien vouloir nous le transmettre une fois réalisé, pour permettre à nos formateurs d'adapter leur pédagogie tout au long du stage.

Nous le faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date de formation à l'adresse email suivante :  
[contact@intermedoffice.fr](mailto:contact@intermedoffice.fr)

## *FORMATION SÉCURITÉ, SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL*

### Pour les représentant-es du Personnel

#### 1. Que sont les DP ?

- Dirigeants du personnel.
- Les délégués du personnel.
- Les droits du personnel.

#### 2. Que sont les DS ?

- Droits sociaux.
- Délégués sociaux.
- Délégués syndicaux.

#### 3. Qui est chargé de la sécurité au travail dans l'entreprise ?

- L'employeur.
- Les délégués du personnel.
- Le directeur technique.
- Les médecins du travail.

#### 4. En prévention des risques professionnels, que signifie DU ?

- Document Unique.
- Document Unifié.
- Dispositions Uniques.

#### 5. Le document unique de sécurité est-il obligatoire ?

- Oui.
- Non.

**6. A quoi sert le document unique de sécurité ?**

- Lister et hiérarchiser tous les risques potentiels au sein de l'entreprise.
- Rassembler les résultats des différentes analyses des dangers qui peuvent affecter les travailleurs.
- Permettre de définir un programme d'actions de prévention.
- Rester disponible auprès de tous les acteurs de prévention.
- Pour donner aux visiteurs de l'entreprise.

**7. Lors de votre prise de poste au sein de l'entreprise, que doit faire l'employeur en premier lieu ?**

- Faire une journée d'intégration.
- Présenter les principaux risques et les règles à suivre.
- Vous renseigner sur les consignes de sécurité
- Montrer les locaux.

**8. CHSCT signifie**

- Commission d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de Travail

**9. Un équipement de travail correspond :**

- aux machines, appareils, outils, engins, matériels et installations
- à l'ensemble des équipements de protection individuelle de l'employé

**10. A partir de combien de décibels des protections anti-bruit doivent-elles être portées ?**

- 110 dB
- 60 dB
- 90 dB
- 80 dB
- 140 dB

**11. En cas d'accident au travail, quelle est la première intervention à réaliser ?**

- Monter un périmètre de sécurité.
- Remplir un formulaire d'accident du travail.
- Mettre la victime en sécurité.
- Appeler les secours.

**12. En cas de danger imminent, les salariés peuvent :**

- Se retirer si cela ne met pas autrui en danger.
- Courir.
- Rester tant que l'alerte n'est pas donnée
- Prévenir immédiatement le responsable sur le lieu de travail.
- Ne pas alerter du danger.

**13. Tous les panneaux signalétiques, présents sur le lieu de travail, doivent être respectés par :**

- Tous.
- Les responsables seulement.
- Les visiteurs seulement.

**14. Quels sont les droits des salariés ?**

- La liberté d'opinion.
- Droit de manger à leur poste de travail.
- Droit à protection.

**15. Dans le secteur privé, les droits et obligations des salariés sont :**

- La jurisprudence.
- Le contrat de travail.
- Le code de la sécurité du travail.

**16. L'employeur est-il tenu d'évaluer les risques et d'y apporter des solutions de prévention pour la sécurité de tous ?**

- Oui.
- Non.

**17. Que signifie EPI ?**

- Élément de protection individuelle
- Équipement de protection individuelle
- Élément de prévention industrielle

**18. Un risque professionnel est évalué en fonction :**

- De la gravité des dommages et la probabilité d'occurrence
- Du coût financier

**19. La mise à disposition d'équipement de protection individuelle est la première barrière à mettre en œuvre face à un risque.**

- VRAI
- FAUX

**20. La mise en place d'une rambarde de sécurité est :**

- Un équipement de protection individuelle
- Un équipement de protection collective

**21. Le but d'une investigation d'accident est :**

- De sanctionner l'auteur de l'accident
- De trouver les causes de l'accident
- De prévenir un accident semblable
- D'assurer les soins des victimes

**22. Qui est le premier responsable de la santé et la sécurité au travail ?**

- Le responsable QHSE
- L'employeur
- Le délégué du personnel
- Le salarié

**23. Quel est l'objectif de la médecine du travail ?**

- Eviter toute altération de la santé des salariés
- Prévenir les risques professionnels
- Prescrire des médicament


**24. L'analyse des risques au travail permet de :**

- Hiérarchiser les risques selon leur niveau de criticité
- Maîtriser les risques
- Combattre le danger à la source
- Prévenir les dangers


**25. La sécurité au travail est une approche**

- Volontaire
- Légale
- Éthique
- Continentale


**26. Ce pictogramme indique :**

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ La présence d'un danger lié à la foudre</li><li>○ La présence d'un danger électrique</li></ul>
---	--


**27. Ce pictogramme indique :**

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une zone interdite aux enfants</li><li>○ Une zone interdite aux piétons</li><li>○ Une zone interdite au travailleur isolé</li></ul>
---	---


**28. Ce pictogramme indique :**

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ La présence d'ouvriers</li><li>○ L'obligation de porter un casque de protection</li></ul>
---	---

**29. Ce pictogramme indique :**

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ La signalisation d'un risque ou d'un danger</li><li>○ Un passage piéton obligatoire dans un atelier</li></ul>
---	---

**30. Ce pictogramme indique :**

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ La présence d'un danger lié à la foudre</li><li>○ La présence d'un danger électrique</li></ul>
---	--